Prestation allocations familiales

Par Estl

Bonjour

Je suis divorcée depuis 5 ans, nous avons fait un divorce à l'amiable. Sans pension puisque les enfants étaient en garde alternée. Nous touchons la moitié des allocations familiales chacun. Depuis septembre, mon fils aîné qui a 15 ans fait un apprentissage et réside chez moi toutes les semaines sauf 1 week-end sur 2. Est ce que j'ai le droit de demander à toucher toutes les allocations (en sachant que j'ai un 2ème fils qui fait encore 1semaine/2.
Et si oui à qui dois je m'adresser ? Est-ce que qu'il faut repasser devant un avocat ou un juge ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Les modalités de résidence de vos enfants changent en fonction de leurs études : il faut faire acter par le JAF les nouvelles dispositions, y compris l'attribution des allocations.
Une pension alimentaire peut être aussi demandée, si justifiée (revenus et charges de chacun).

Comment saisir le JAF :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

Bien rédiger la demande, et tenez compte que le jugement peut intervenir dans plusieurs mois. Demander une application rétro-active est aussi possible.
L'avocat est utile pour ne rien oublier...